

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
 la commune **5.1**

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 8 octobre 2010
- ▶ Arrêt du projet le 29 novembre 2013
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 21 juin au 24 juillet 2014
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 octobre 2014

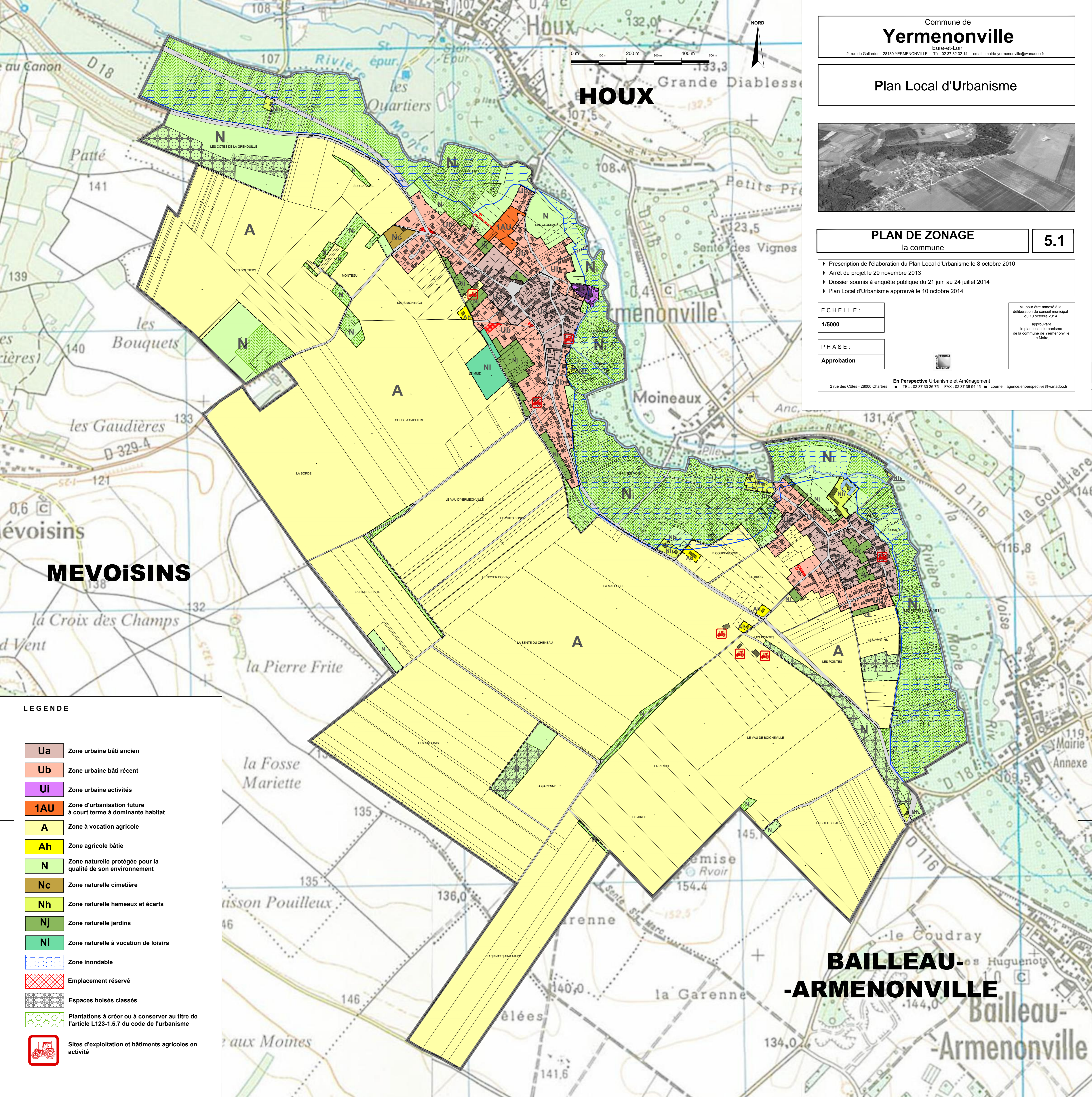
ECHELLE :
 1/5000

PHASE :
 Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 10 octobre 2014

Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement
 2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr



- LEGENDE**
- Ua** Zone urbaine bâti ancien
 - Ub** Zone urbaine bâti récent
 - Ui** Zone urbaine activités
 - 1AU** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
 - A** Zone à vocation agricole
 - Ah** Zone agricole bâtie
 - N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
 - Nc** Zone naturelle cimetière
 - Nh** Zone naturelle hameaux et écarts
 - Nj** Zone naturelle jardins
 - NI** Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Zone inondable
 - Emplacement réservé
 - Espaces boisés classés
 - Plantations à créer ou à conserver au titre de l'article L123-1.5.7 du code de l'urbanisme
 - Sites d'exploitation et bâtiments agricoles en activité